



**ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ALTERNATIVES
A L'HOSPITALISATION DANS LE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE
(A.G.A.H.T.I.R.)**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

**Z.I. La Vallière – Bâtiment 3
06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE
13007 MARSEILLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

A.G.A.H.T.I.R. – RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS CEDRA COMMISSARIAT AUX COMPTES « CACC »

Au capital de 1 000,00 € | RCS Marseille 904 078 177

Siège social : 111 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Aix en Provence-Bastia

Aux adhérents de l'association A.G.A.H.T.I.R,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.G.A.H.T.I.R relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Point exposé dans la note « 2.2. Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant un changement de réglementation et de méthode comptable : « Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

A.G.A.H.T.I.R. – RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS CEDRA COMMISSARIAT AUX COMPTES « CACC »

Au capital de 1 000,00 € | RCS Marseille 904 078 177

Siège social : 111 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Aix en Provence-Bastia

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 22 mai 2026

SAS CACC

Le commissaire aux comptes,

**CEDRA COMMISSARIAT AUX COMPTES
CACC**

111 rue Jean Mermoz - 13008 MARSEILLE

Tél. : 04 96 15 00 15

Siret : 904 078 177 00022



Le signataire, Romain DERENNE

A.G.A.H.T.I.R. – RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS CEDRA COMMISSARIAT AUX COMPTES « CACC »

Au capital de 1 000,00 € | RCS Marseille 904 078 177

Siège social : 111 rue Jean Mermoz 13008 MARSEILLE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Aix en Provence-Bastia

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	238 460	229 756	8 704	20 384
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	238 460	229 756	8 704	20 384
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	773 384		773 384	773 384
	Constructions	3 881 686	1 263 123	2 618 562	2 002 889
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 920 911	2 876 633	1 044 277	928 225
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				224 597
	TOTAL	8 575 981	4 139 757	4 436 224	3 929 095
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif immobilisé	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	50 000		50 000	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 943		3 943	12 493
	TOTAL	53 943		53 943	12 493
Total (II)		8 868 385	4 369 513	4 498 871	3 961 973
Actif circulant	Stocks et en cours	173 824		173 824	194 514
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	988 682	1 093	987 589	1 225 215
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	74 613		74 613	87 853
	Charges constatées d'avance	24 065		24 065	32 931
	TOTAL	1 087 361	1 093	1 086 268	1 346 000
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	3 120 821	7 741	3 113 079	1 402 190
	Disponibilités	4 665 318		4 665 318	7 115 345
Total (III)		9 047 326	8 835	9 038 490	10 058 051
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		17 915 711	4 378 348	13 537 362	14 020 024
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	472 847	472 847
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	12 510 278	12 510 278
	Report à nouveau	-138 488	
	Excédent ou déficit de l'exercice	-469 164	-138 488
	Situation nette (sous-total)	12 375 473	12 844 637
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 377	6 648
	Provisions réglementées		
Total (I)		12 376 850	12 851 285
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques	485 315	274 497
	Provisions pour charges		
Total (III)		485 315	274 497
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 215	593 431
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	296 768	276 151
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	25 214	24 658
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		675 197	894 240
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		13 537 362	14 020 024
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	563	658
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	11 057 518	10 607 224
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	294 325	241 647
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	153 401	173 922
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	61 781	66 219
	Total des produits d'exploitation (I)	11 567 590	11 089 671
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	9 413 103	8 968 107
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	150 700	164 526
	Salaires	1 132 349	1 166 174
Produits financiers	Cotisations sociales	544 967	535 029
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	453 026	369 199
	Dotations aux provisions	360 248	20 667
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 015	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	5 063	5 842
	Total des charges d'exploitation (II)	12 062 474	11 229 547
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-494 884	-139 875
	De participations		
Charges financières	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	14 831	2 789
	Reprises sur dépréciations et provisions	18 630	12 115
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	33 462	14 904
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 741	18 630
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
Produits financiers	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	7 741	18 630
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	25 720	-3 726
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-469 164	-143 601

CEDRA-COMMISSARIAT-AUX-COMPTES

CACC

111 rue Jean Mermoz - 13008 MARSEILLE

Tél. : 04 96 15 00 15

Siret : 904 078 177 00022

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		5 270
Charges exceptionnelles (VI) Total		158
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		5 112
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	11 601 052	11 109 847
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 070 216	11 248 336
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-469 164	-138 488
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole TOTAL		

1. Descriptions de l'entité

1. Objet social

L'association AGAHTIR a pour but de favoriser le développement du traitement de l'insuffisance rénale terminale, soit à domicile (dialyse à domicile, auto-dialyse, DPCA), soit en Centre Ambulatoire.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association, créée en 1986, a pour missions :

- D'optimiser l'offre de soins en matière de suppléance rénale
- De promouvoir et de développer les techniques de suppléance rénale
- De favoriser la transplantation rénale

3. Moyens mis en œuvre

L'AGAHTIR assure sa mission sous l'autorité d'un Conseil d'Administration où siègent des représentants des patients. Elle collabore étroitement avec les services de Néphrologie des Hôpitaux de Nice et de Cannes ainsi qu'avec la Clinique Saint George de Nice. Ces établissements sont liés par convention avec l'association.

L'AGAHTIR est également en partenariat avec le centre d'hémodialyse de la Riviera à Antibes.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

Les comptes 2025 intègrent les modifications consécutives à l'application du règlement ANC N°2022-06 relatif au plan comptable général et à la modernisation de présentation des états financiers.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/05/2026 par le Conseil d'Administration.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Constructions : 25 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entrée, premier sorti.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2. Changements comptables

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles.

Les changements induits par ce règlement se traduisent dans les comptes de la manière suivante :

Bilan actif :

- Charges constatées d'avance : ce poste apparaît désormais dans la catégorie « Actif circulant - Créances » et non plus en « Actif circulant – Divers ».

Compte de résultat :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel : sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Désormais, les opérations dont la réalisation concerne l'activité normale et courante de l'association sont exclues du résultat exceptionnel et sont inscrites dans le résultat courant, selon leur nature, en résultat d'exploitation ou en résultat financier.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, précédemment classées en produits exceptionnels, sont désormais présentées au niveau des produits d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation ».
- Les comptes de transferts de charges sont supprimés. Par conséquent, les remboursements reçus directement en compensation des charges de personnel sont désormais inscrits au compte 649 – Remboursements de charges de personnel et apparaissent en diminution de la rubrique « Salaires ».

2.3. Autres éléments significatifs

Indemnités de fin de carrières :

L'Association AGAHTIR a souscrit un contrat d'Indemnités de Fin de Carrière auprès d'ARIAL ASSURANCE. La valeur du contrat est de 358 510 € au 31/12/2025.

Acquisition immobilière :

Pour rappel, en 2023, l'association AGAHTIR a acquis par acte notarial du 15 novembre, un ensemble immobilier sis 83 avenue Franklin Roosevelt – 06110 LE CANNET, au prix de 1,4 M€. La surface totale de ce bien est d'environ 400 m² et se compose de 8 places de parking.

Cette acquisition a été réalisée dans le cadre du transfert de l'unité de dialyse de Mandelieu et l'augmentation des postes de dialyse. L'AGAHTIR a obtenu en 2024 l'autorisation de transfert des habilitations du site de Mandelieu sur ce nouveau site du Cannet.

Au 31/12/2024, les travaux d'aménagement étaient toujours en cours. 225 k€ de travaux ont été engagés au 31/12/2024, et 667K€ de travaux ont été réalisés au 31/12/2025, pour un budget total de 891K€. Le budget initial des travaux s'élevait à 720 K€.

L'activation des travaux et l'ouverture du site a été faite au 02/06/2025.

Statut fiscal :

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

3. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1. Informations relatives à l'actif

3.1.1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	238 460	-	-	238 460
Immobilisations corporelles	7 846 495	951 490	222 004	8 575 981
Immobilisations financières	12 493	50 000	8 550	53 943
TOTAL	8 097 449	1 001 490	230 554	8 868 385

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	218 076	11 679	-	229 756
Immobilisations corporelles	3 917 399	441 346	218 988	4 139 757
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	4 135 475	453 026	218 988	4 369 513

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	5 063	1 093	5 063	1 093
TOTAL	5 063	1 093	5 063	1 093

3.1.2. Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	TOTAL I	-	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	678 958	-	71 048	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	165 388	-	151 762	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	51 375	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	46 982	-	10 576	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	666 730	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
	TOTAL II	891 328	-	951 491	-	-

Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	50 000	-	-
TOTAL III		-	-	50 000	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		891 328	-	1 001 491	-	-

2. Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	TOTAL I	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	135 937
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	79 834
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	6 233
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	891 328	-	-	-	-

	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		891 328	-	-	-	222 004
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	8 550
TOTAL III		-	-	-	-	8 550
TOTAL GENERAL (I+II+III)		891 328	-	-	-	230 554

3. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	11 679	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL I	-	11 679	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	134 331	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	200 381	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	63 625	-	-
	Matériel de transport	-	8 351	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	28 095	-	-
	Mobilier	-	6 560	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-

TOTAL II		-	441 346	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	453 026	-	-

4. Tableau des amortissements – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-
TOTAL I		-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-
	Constructions	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	135 937
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	76 818
	Matériel de transport	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	2 499
	Mobilier	-	-	3 733
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
TOTAL II		-	-	218 988

<i>Immobilisations financières</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL III		-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	218 988

3.1.3. Précisions sur les stocks et en-cours

1. Tableau des stocks et en-cours

Postes	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Matières premières et autres approvisionnements	173 824	194 514
TOTAL	173 824	194 514

3.1.4. Dépréciations de l'actif circulant

Postes	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Usagers	1 093	5 063
Autres créances – valeur mobilière de placement	7 742	18 630
TOTAL	8 835	23 694

Une dépréciation sur les titres VMP a été constatée compte tenu de la valeur liquidative des titres au 31/12/2025. Le capital est garanti à hauteur de 90% s'il est conservé jusqu'à l'échéance du contrat.

3.1.5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	3 943	-	3 943
Créances clients, usagers et comptes rattachés	988 682	988 682	-
Autres créances	74 613	74 613	
Charges constatées d'avance	24 065	24 065	-
TOTAL	1 091 303	1 087 361	3 943

3.2. Informations relatives au passif

3.2.1. Provisions et passifs éventuels

1. Provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Provisions pour risques	274 497	359 155
<i>dont provisions pour litiges</i>	-	343 266
<i>dont provisions pour garanties données aux clients</i>	-	-
<i>dont provisions pour amendes et pénalités</i>	-	-
<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	-	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	274 497	15 889
Provisions pour charges	-	-
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-
<i>dont provisions pour restructurations</i>	-	-
<i>dont provisions pour impôts</i>	-	-
<i>dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires</i>	-	-
<i>dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions</i>	-	-
<i>Dont autres provisions pour charges</i>	-	-
TOTAL	274 497	359 155

Rubriques	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
	Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	148 338	485 315
<i>dont provisions pour litiges</i>	-	-	343 266
<i>dont provisions pour garanties données aux clients</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour amendes et pénalités</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	-	-	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	-	148 338	142 048
Provisions pour charges	-	-	-
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour restructurations</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour impôts</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions</i>	-	-	-
<i>Dont autres provisions pour charges</i>	-	-	-
TOTAL	-	148 338	485 315

Une provision pour risques et charges de 15 889 euros et une reprise de provision de 148 338 euros ont été comptabilisées sur l'exercice 2025.

Une provision pour litiges a également été provisionnée à hauteur de 343 K€ en lien avec les contrôles CPAM en cours au 31/12/2025.

Ces provisions correspondent à des risques que les dirigeants estiment possible au 31 décembre 2025.

3.2.2. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	353 215	353 215	-	-
Dettes sociales	251 887	251 887		
Dettes fiscales	44 881	44 881		
Autres dettes	25 214	25 214	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	675 197	675 197	-	-

3.2.3. Variation des fonds propres

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	472 847	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	12 510 278	-	-	-	
Report à-nouveau	-	-138 488	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	-138 488	138 488	-	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	6 648			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	12 851 285	-	-	-	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	472 847
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		12 510 278
Report à-nouveau	-		-138 488
Excédent ou déficit de l'exercice	-469 164	-	-469 164
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-5 270		1 377
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-474 435	-	12 376 850

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

L'ARS a accordé à l'association AGAHTIR une subvention de 25.000 euros destinée à financer des dépenses en 2021 :

- un montant de 23.846 euros a permis de financer des dépenses immobilisées. Ce montant a été comptabilisé en capitaux propres et étalé selon la durée d'amortissement des immobilisations auxquelles il se rapporte, soit entre 3 et 10 ans.
- un montant de 1.154 euros a permis de financer des dépenses non immobilisées. Ce montant a été comptabilisé au compte de résultat.

3.3. Informations relatives au compte de résultat

3.3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Ventilation par catégorie d'activité

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Autodialyse	2 954 502	2 858 046
Unité Dialyse Médicalisée	3 765 722	3 696 900
Centre lourd	2 680 814	2 608 492
Techniques domicile	1 656 478	1 443 785
TOTAL	11 057 518	10 607 224

2. Ventilation par marchés géographiques

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
France	11 057 518	10 607 224
Export	-	-
TOTAL	11 057 518	10 607 224

3.3.2. Précisions relatives à certains éléments

1. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants
Fournisseurs - avoirs à recevoir	28 747
Intérêts courus à recevoir	11 663
-	-
-	-
-	-
-	-
TOTAL	40 410

Charges à payer	Montants
Factures non parvenues	135 359
Personnel - provision CP	97 476
Charges sociales sur provision CP	45 082
Charges fiscales sur provision CP	10 797
Autres charges fiscales	24 816
IJSS à reverser	3 741
TOTAL	317 274

2. Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants
-	-
-	-
TOTAL	-

Charges imputables	Montants
Charges constatées d'avance	24 065
-	-
TOTAL	24 065

3.3.3. Honoraires des commissaires aux comptes

	Cabinet CEDRA
Honoraires afférents à la certification des comptes	24 840
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-
TOTAL	24 840

3.3.4. Cotisations

Les cotisations s'élèvent à 564 € en 2025.

Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est l'encaissement.

3.3.5. Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Subvention d'exploitation	ARS amélioration des soins (IFAC) 2025	99 267	ARS
Subvention d'exploitation	HOP EN 2	24 439	ARS
Subvention d'exploitation	Régularisation des mécanismes transitoire de soutien aux étbs de santé (SMA)	160 729	ARS
Subvention d'exploitation	Subvention SUN-ES	4 620	ARS
TOTAL		289 055	

4. Informations sur les dirigeants

4.1. Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 144 178 €.

5. Informations relatives à l'effectif

5.1. Informations relatives à l'effectif par catégorie

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Effectif Homme	Effectif Femme	Effectif Total
Cadres	2	2	4
Agents de maîtrise et Techniciens			
Employés	6	12	17
TOTAL	8	14	22